



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 27 septembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Le rapport 1.2.2 a été retiré de l'ordre du jour. Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Étaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1) **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 1.1.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY (jusqu'au rapport 2.7) **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.1) **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET jusqu'au rapport 7.3) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 7.3) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 7.5) **Dannemarie-sur-Crète :** M. Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 8.1) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) **François :** M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (à partir du rapport 1.1.1) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salins :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironne :** M. Bernard MADOUX **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET (à partir du rapport 1.1.1) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** M. Claude SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON (à partir du rapport 1.2.3) **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN à partir du rapport 2.7)

**Étaient absents :** **Auxon-Dessous :** M. Jean-Pierre BASSELIN **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Corinne TISSIER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crète :** M. Jean-Pierre PROST **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL **François :** Mme Françoise GILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** M. Claude PREIONI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** JP. BASSELIN, H. AKODAD, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 2.4), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.3), YM. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, M. LOYAT, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. ROSSELOT, JC. ROY, C. TISSIER, Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC (jusqu'au 2.7), F. GILLET, JP. MARTIN.

**Mandataires :** J. CANAL, B. RONZI, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 2.4), C. MICHEL, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), JL. FOUSSERET, F. MONNEUR, JP. GOVIGNAUX, MN. SCHOELLER, D. GENDRAUD, N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT, JM. GIRERD, JJ. DEMONET, B. CYPRIANI, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY (jusqu'au 2.7), C. PREIONI, D. ROLET.

**Délibération n°2012/001872**

**Rapport n°5.1 - CRR - Convention avec l'Education Nationale pour les classes de pratique musicale à l'école Jean Macé**

**CRR - Convention avec l'Education Nationale  
pour les classes de pratique musicale à l'école Jean Macé**

**Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président**  
**Commission : Culture, Tourisme, Sports**

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 Budget annexe CRR « Charges de personnel »	Montant de l'opération : 17 786 €

**Résumé :**

Il est proposé de reconduire, à compter de la rentrée scolaire 2012-2013, le partenariat entre le Conservatoire et l'Education Nationale pour l'implantation de classes à pratique vocale à l'école Jean Macé.

Ciblée sur un quartier spécifique en accord avec l'Education Nationale, la sensibilisation « voix » a été amorcée dès septembre 2005 à l'école Jean Macé en lien avec son projet d'établissement.

Prioritairement, cette action s'est développée chaque année scolaire et l'ensemble des niveaux scolaires a été couvert à la rentrée de septembre 2011. Au cours de l'année scolaire 2011-2012, ce sont 111 enfants qui ont bénéficié de ce dispositif.

Il est ainsi proposé de reconduire, par le biais d'une convention, ce partenariat avec l'Education Nationale, entrant en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2012-2013 renouvelable par tacite reconduction.

Ce projet pédagogique s'inscrit dans le projet d'établissement du Conservatoire voté le 31 mars 2011 en permettant de répondre à l'objectif 4 « Développer l'intervention du CRR sur le territoire du Grand Besançon en matière d'enseignement et en termes d'actions culturelles en complémentarité et en partenariat avec les écoles associatives ».

Les classes concernées sont celles du CEI, CE2, CM1, CM2 et CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) où un total de 15 heures hebdomadaires réalisées par des professeurs du CRR sera dispensé.

Cette étape franchie, il conviendra de poursuivre la structuration définitive de ce projet qui, à terme, doit permettre l'officialisation d'une filière à horaires aménagés « VOIX ».

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur ce partenariat entre le Conservatoire et l'Education Nationale pour l'implantation de classes à pratique vocale à l'école Jean Macé,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,

Pour : 113  
Contre : 0  
Abstention : 0

Reçu le - 5 OCT. 2012

Le Président

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 27 septembre 2012  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon



**Convention de partenariat entre  
L'Education Nationale et le Conservatoire du Grand Besançon  
pour les classes à pratique vocale à l'école élémentaire Jean Macé**

**Entre les soussignés :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en sa qualité de Président et conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 27/09/12,

Au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon,

**Et :**

L'Education Nationale, représentée par Madame Elisabeth BISOT, agissant en sa qualité de Directrice académique des services de l'Education Nationale conformément à .....

**Il est convenu ce qui suit :**

**Préambule**

Depuis plusieurs années, dans le cadre de sa politique de la ville, la Ville de Besançon a mis en place avec des musiciens intervenants (Dumistes) une sensibilisation à la musique dans les quartiers. À ce jour, plus de 1 330 enfants bénéficient de ce dispositif.

Progressivement, un projet spécifique sur la voix a été élaboré à l'école Jean Macé par le Conservatoire du Grand Besançon. En 2012, 111 enfants ont été concernés par ce dispositif. Afin de pérenniser cette action en faveur des élèves, un travail en partenariat avec le Conservatoire permettant à terme l'implantation de classes à pratique vocale est souhaité.

**Article 1 - Objet**

La présente convention précise les modalités de collaboration à propos :

- des objectifs des classes à pratique vocale,
- de l'implantation du dispositif des classes à pratique vocale s'adressant à toute une classe d'âge,
- des règles liées au déplacement des classes au Conservatoire à Rayonnement Régional,
- de la cohérence des activités d'enseignement au sein du projet pédagogique,
- des horaires d'enseignement.

**Article 1.1 - Les objectifs des classes à pratique vocale**

Les classes à pratique vocale offrent aux élèves de l'école Jean Macé la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la voix.

**Article 1.2 - L'implantation des Classes à pratique vocale**

L'établissement d'accueil des classes à pratique vocale est l'école élémentaire Jean Macé.

La gratuité des droits d'écologie et des frais d'inscription s'appliquera à tous les enfants de ces classes, conformément à la délibération communautaire du vote des tarifs 2012-2013 du 9 mai 2012.

**Article 1.3 - Les règles liées au déplacement des classes au Conservatoire à Rayonnement Régional**

Ces règles sont celles qui sont appliquées dans le cadre des sorties scolaires occasionnelles sans nuitée. Elles sont définies par la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999.

#### **Article 1.4 - La cohérence des activités d'enseignement au sein d'un projet pédagogique**

Les classes à pratique vocale sont constituées autour d'un projet pédagogique global (cf. annexe de la présente convention) équilibré respectant la double finalité de ces classes et s'intégrant au projet d'école et au projet d'établissement - Objectif 4 « Développer l'intervention du CRR sur le territoire du Grand Besançon en matière d'enseignement et en termes d'actions culturelles en complémentarité et en partenariat avec les écoles associatives ».

Cette intégration doit favoriser les nécessaires concertations et collaborations entre les enseignants de l'école et du Conservatoire et, selon les questions à traiter, le directeur d'école et les responsables des structures musicales.

Cette concertation aura pour but :

- d'établir une régulation des activités proposées aux élèves suivant ces formations,
- d'inciter à la recherche de prolongements de caractère interdisciplinaire,
- d'évaluer et de faire évoluer le dispositif.

La mise en place et l'organisation en partenariat de rencontres musicales et de diverses manifestations artistiques contribueront au développement et au rayonnement des classes à enseignement musical.

Il est nécessaire, pour une appréhension globale des différents enseignements, que les évaluations soient étroitement liées.

Le Conservatoire établira, chaque fin de trimestre, un bilan pédagogique sur l'ensemble de la scolarité musicale de chaque élève et complété par tous les enseignants du Conservatoire qui encadrent les classes à pratique vocale.

#### **Article 1.5 - Organisation et horaires hebdomadaires d'enseignement**

Les classes concernées sont : Classes de CE1, CE2, CM1, CM2 et CLIS (Classe d'Intégration Scolaire)  
Les cours ont lieu à l'école Jean Macé.

Les horaires hebdomadaires par classe sont de 2h (voix) + 1h en périscolaire, soit un total d'heures dispensées par les enseignants du Conservatoire de 15h par semaine.

#### **Article 2 - Modalités financières**

En qualité d'employeur, le Conservatoire du Grand Besançon assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de l'intervenant artistique.

#### **Article 3 - Durée de la convention**

*La présente convention est conclue pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter de la rentrée scolaire 2012-2013.*

#### **Article 4 - Compétences juridiques**

En cas de litige concernant l'exécution de la présente convention ou son interprétation, les parties conviennent d'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Besançon, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Besançon, en double exemplaire, le .....

Pour L'Education Nationale,  
La Directrice académique des services de  
L'Education Nationale,

Elisabeth BISOT

Pour la Communauté d'Agglomération du  
Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

**CLASSES DE PRATIQUE VOCALE  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MACÉ**

**ÉDUCATION NATIONALE (INSPECTION ACADEMIQUE DU DOUBS)  
LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE BESANÇON**

**PROJET PEDAGOGIQUE**

**Principes de base de la réflexion :**

- nécessité de démocratiser l'accès aux attitudes et aux savoirs culturels,
- prise en compte des apports transférables de l'éducation musicale comme élément de réponse aux difficultés des enfants,
- souhait de mettre en œuvre un dispositif innovant sans sélection à l'entrée plaçant les élèves en situation de réussite,
- ouvert à toute une classe d'âge sur une école,
- gratuit.

**Critères de choix de l'école**

L'école élémentaire Jean Macé est choisie pour mettre en place le projet « CLASSES DE PRATIQUE VOCALE ».

Elle réunit les critères suivants :

- école située en quartier urbain sensible,
- intervention depuis 2005 d'une « dumiste » sur un projet chant choral (3h / semaine),
- enseignants motivés qui ont une pratique musicale,
- grande salle pouvant accueillir des activités musicales.

**Constats**

**Au niveau des élèves :**

**Principales difficultés rencontrées :**

- mauvaise image de soi, besoin de valorisation,
- difficulté à se projeter,
- difficulté à trouver du sens (donc à se motiver),
- difficulté à intérioriser et à se concentrer,
- difficulté à verbaliser les stratégies mises en œuvre.

**Principaux points d'appui :**

- énergie positive et productive lorsqu'elle est canalisée,
- capacité à s'engager fortement lorsque la confiance est établie,
- forte adhésion aux propositions d'un adulte admis comme référent,
- diversité culturelle,
- désir de reconnaissance,
- goût de travailler ensemble.

**Au niveau de l'équipe pédagogique :**

- cohérence de l'équipe enseignante dans les attitudes d'exigence, d'écoute, de discipline (ce qui donne aux élèves des repères indispensables),
- des pratiques d'éducation musicale installées depuis des années (chant choral, création),
- une équipe stable et prête à s'engager.

**Au niveau des conditions matérielles :** des locaux adaptables (salle polyvalente).

## Objectif du projet

Ce projet s'inscrit dans une logique de transversalité des apprentissages conforme aux nouveaux programmes.

### Hypothèses :

- par les contraintes productives qu'elle implique, et les capacités spécifiques qu'elle développe, l'éducation musicale renforcée permet aux élèves de construire des compétences transversales, transférables aux autres domaines d'apprentissage,
- la valorisation des élèves et de l'école favorise l'adhésion au travail scolaire, et l'entrée dans une dynamique de réussite,
- l'amélioration des attitudes face à l'effort, rendue visible par des productions de haute qualité, est source de progrès dans les comportements d'élèves et par voie de conséquence dans la réussite scolaire.

### Objectifs généraux :

- valoriser l'image des élèves et de l'école,
- développer les pratiques culturelles liées à la musique,
- faire évoluer les attitudes et comportements,
- allier attentes positives et haut niveau d'exigence,
- restaurer une image positive de l'effort,
- développer le plaisir d'apprendre,
- revaloriser l'image de soi / Estime de soi (réussite, qualité des productions) : regard des autres : pairs, parents, enseignants,
- favoriser la construction des savoirs,
- développer les attitudes et les compétences nécessaires pour que les élèves puissent transférer les compétences acquises lors des activités d'éducation musicale,
- participer à la formation du raisonnement par la systématisation des opérations de comparaison, d'analogie, de déduction ou induction,
- établir des passerelles entre les différents champs de compétences, par la mise en œuvre d'activités interdisciplinaires.

### Objectifs spécifiques - Education musicale

#### De façon générale, les élèves construiront :

- des attitudes :
  - écoute : accepter / respecter / rechercher,
  - production : oser / aimer / s'engager,
  - création : oser / se libérer / réinvestir des acquis,
  - langage : Rechercher les mots justes,
- des savoir-faire :
  - discrimination auditive,
  - justesse de l'intonation,
  - précision rythmique,
- des savoirs :
  - adopter une terminologie précise,
  - connaître les principaux modes d'organisation des sons,
  - situer certains styles (géographiquement ou d'un point de vue historique).

#### L'ensemble du projet sera fondé sur la construction de pratiques sociales et culturelles :

- acquisition d'un patrimoine culturel commun :
  - écoute musicale
  - chants traditionnels
- apprentissage d'attitudes de spectateurs, assistant à différents spectacles préparés.

## Compétences visées (observables et évaluables)

### Voix :

- explorer, maîtriser, développer les ressources de sa voix parlée et chantée,
- maîtriser notamment les variations,
  - de timbre (expression, sentiments, interprétation),
  - de hauteur (continues, discontinues),
- prendre conscience des différents registres de voix (parlée / chantée / criée),
- oser chanter,
  - seul,
  - avec les autres,
- s'intégrer au groupe afin de créer un réel unisson,
- prendre sa place dans un groupe, pour une production polyphonique,
- chanter sa partie tout en écoutant les autres.

### Rythme :

- reproduire une cellule rythmique,
  - au sein du groupe (accumulation, chaîne sonore...),
  - seul, sur une pulsation donnée,
- frapper une pulsation régulière,
  - sur un air écouté (disque ou chant des autres élèves),
  - à vide,
  - tout en chantant,
- produire le rythme d'une phrase musicale issue d'une chanson apprise ou d'une œuvre musicale écoutée.

### Écoute :

- utiliser l'écoute de ses propres productions (individuelles ou collectives) afin d'analyser les réussites et les points à améliorer,
- distinguer et mémoriser l'organisation du discours musical sur le plan horizontal (succession des événements) et vertical (superposition des éléments),
- se repérer sur ces différents plans sonores,
- acquérir :
  - un lexique spécifique pour nommer et caractériser les sons :
    - timbre (lisse, rugueux...),
    - hauteur (grave / aigu),
    - intensité (fort / doux),
    - durée (tempo lent / rapide, accélération, ralenti),
    - rythme (dansant, chantant...),
  - différents aspects de leur organisation (ostinato, répétition, imitation, dialogues, contrastes...),
- comparer, établir des différences ou des analogies,
  - entre différentes œuvres écoutées,
  - entre écoute et production,
- développer l'écoute intérieure : Affiner et complexifier les images mentales auditives.

### Création :

- réinvestir des savoirs et savoir-faire acquis lors des activités d'écoute et de production grâce aux comparaisons établies,
- prendre en compte les productions des autres élèves,
- utiliser ces propositions pour alimenter sa propre production (interaction). Objectifs spécifiques.

## **Objectifs spécifiques - Autres domaines**

### **Maîtrise du langage et de la langue française :**

- lire des textes documentaires (instruments de musique, histoire de la musique...),
- lire des textes narratifs (biographies, extraits de livrets),
- découvrir d'autres principes et modes d'écriture (partitions),
- affiner les perceptions (notamment auditives),
- développer les capacités d'écoute et d'attention, améliorer et prolonger la concentration,
- utiliser et développer ses facultés à créer des images mentales auditives,
- optimiser la mémorisation (immédiate et à long terme).

### **Opérations mentales (gestion des informations) :**

- anticiper (se préparer à entendre un passage attendu dans une œuvre connue, à entrer au bon moment dans un chant polyphonique...),
- comparer (repérer les analogies et les différences entre différents phénomènes perçus, mettre en interaction différentes expériences vécues...).